

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 OCTOBRE 2017

Présents : Michel FISCHER, Alain MAUBEY, Véronique PAILLARD, Henri GUICHARD, Brigitte BONDIVENNE, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Jocelyne FAUVEY Louis LUX, Delphine PRUDENT, Chantal REYBARD,

Excusés : Sébastien LONGIN qui donne pouvoir à Chantal REYBARD, Isabelle SAILLARD, Michel TRONTIN.

Absent : Hubert POMMIER.

Secrétaire de séance : Alain MAUBEY.

STATUTS ECLA

La fusion de la Communauté de communes du Val de Sorne avec la Communauté d'agglomération de Lons le saunier nécessite une révision des statuts et notamment une harmonisation des compétences exercées.

Adoptés par le Conseil communautaire d'ECLA, ces nouveaux statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres.

Trois compétences optionnelles ou supplémentaires nous impactent particulièrement :

- 1) **Voirie** : L'intervention d'ECLA est limitée à la bande de roulement et ses éléments confortatifs (créés pour maintenir la chaussée). Les trottoirs sont exclus à l'exception de ceux dont l'utilisation dépasse le simple enjeu communal.
- 2) **Action sociale** : ECLA intégrera la compétence petite enfance et à ce titre assurera la gestion de la crèche du Val de Sorne.
- 3) **Secteur scolaire** : ECLA est compétente pour la gestion du personnel travaillant dans les écoles maternelles et élémentaires. Ce transfert permettra de mettre en commun les compétences du personnel travaillant au bénéfice (et uniquement au bénéfice) des activités scolaires (ATSEM).

Le Conseil municipal approuve ces nouveaux statuts à l'unanimité.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Les compétences obligatoires déjà exercées par les ex communautés (ECLA et CCVDS) n'impliquent aucun transfert de charges nouvelles. L'harmonisation des compétences optionnelles et supplémentaires ne prendront effet qu'en 2018. Par voie de conséquence aucun calcul de transfert de charges n'est à opérer pour 2017.

L'équivalent de l'attribution de compensation initiale calculée lors de la fusion (sur la base du produit des taxes communales 2016) soit 149895.41 nous sera donc reversée

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

L'amélioration de la qualité de l'eau distribuée sur notre territoire se poursuit. Le prix au m³ reste très inférieur au prix moyen constaté dans le quart sud-est. Le rapport complet est consultable en Mairie.

A noter :

- Le remplacement de tous les branchements plomb est achevé.
- La part communale dans le prix du m³ d'eau ne changera pas en 2018 (0.180 euro/m³).

AFFAIRES EN COURS - QUESTIONS DIVERSES

- Foyer rural : Les réflexions relatives aux travaux de réfection du bâtiment du Foyer rural sont toujours en cours.
- 11 NOVEMBRE : La commémoration se déroulera à 11H30 et sera suivie d'un vin d'honneur.

RAPPEL : Il reste des cartes avantages jeunes commandées et non retirées au secrétariat de Mairie.

Séance levée à 22H15

Le Maire,

Michel FISCHER

Le Secrétaire de Séance,

Alain MAUBEY.